



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie et Maroc

Question écrite n° 78597

Texte de la question

Sur le dossier de l'immigration clandestine, le ton continue de monter entre Alger et Rabat. En effet, le ministère algérien des affaires étrangères a dernièrement dénoncé avec force les accusations marocaines portées contre l'Algérie au sujet de la situation sur son sol des immigrés de pays africains. « Face au déferlement d'accusations fantaisistes, fallacieuses et outrancières de la part d'autorités gouvernementales marocaines manifestement à la recherche de responsables de substitution pour leur propres actes, l'Algérie prend résolument le parti de la sérénité et de la pondération », écrit le ministère algérien. « La malheureuse fuite en avant dont ces autorités marocaines donnent le spectacle désolant ne concerne en rien l'Algérie », note le communiqué, qui ajoute que « cette fuite en avant, ainsi que l'amalgame inapproprié et injustifié qui est fait entre le problème complexe de l'immigration clandestine et la question de la décolonisation du Sahara occidental sont le témoignage d'une dérive politique et morale regrettable ». Alger rappelle que les « développements humainement pénibles qui interviennent en relation avec le phénomène de l'immigration clandestine sont suivis par l'Algérie avec toute l'attention et la pondération requises pour une question particulièrement sensible et complexe ». Le ministère algérien trouve dès lors « surprenant que les autorités gouvernementales marocaines s'adonnent, depuis plusieurs jours, à une escalade déplorable de propos malveillants et diffamatoires contre l'Algérie dans le contexte de la situation difficile qui s'est développée sur le territoire marocain ». Compte tenu de ces développements fâcheux entre voisins du Maghreb, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

L'immigration clandestine a pris, de par son ampleur et son caractère souvent dramatique, une importance accrue dans les relations qu'entretiennent pays d'origine, pays de transit et pays d'accueil. Cette question cruciale ne peut cependant être résolue dans le seul cadre des relations bilatérales qu'entretiennent ces pays ; elle nécessite une démarche d'ensemble, dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée. Car, pour être efficace, la coopération sur ces sujets doit être globale ; globale par son champ géographique, mais globale également par l'envergure des mesures à prendre, qu'elles soient sur le court terme, en matière de contrôle des frontières, ou sur le long terme, comme dans la problématique du co-développement qui, à l'initiative de la France, cherche à associer de manière originale migration légale et développement dans les pays d'origine. Cette approche se développe notamment, avec le Maroc et l'Algérie, dans plusieurs enceintes régionales, et en particulier dans le cadre du processus euro-méditerranéen, et par ailleurs, au sein du dialogue 5 + 5. Celui-ci réunit chaque année, à intervalles réguliers, cinq pays de l'Union européenne (Portugal, Espagne, France, Malte et Italie) et cinq pays maghrébins (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye) dans le cadre d'un dialogue ministériel et d'experts informel.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78597

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10681

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1212